Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260306-34_03_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 mars 2026

Convocation du 20 février 2026

Le six mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la mairie de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN,
- **Absents représentés** : Aline LE ROY donne pouvoir à Géraldine LE LAY
- **Absents :** Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST
- **Secrétaire de Séance** : Sophie LE BONHOMME

34. VIE PERISCOLAIRE : CONVENTION ACCUEIL DE LOISIRS AVEC LA CAF – VALIDATION (Cf. annexe 4)

Présentation : la CAF des Côtes d'Armor a validé le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement de l'accueil de loisirs périscolaire de Châtelaudren-Plouagat pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Cette convention fixe les conditions d'éligibilité des accueils de loisirs au financement de la Caisse d'allocations familiales.

Le gestionnaire est notamment tenu de mettre en œuvre un projet éducatif de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté. Il s'engage à proposer des services et/ou des activités ouverts à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Mr le Maire à signer la convention ci-jointe d'objectif et de financement avec la CAF des Côtes d'Armor pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Le 6 mars 2026,

La secrétaire,
Sophie LE BONHOMME

Le Maire,
Olivier Boissière

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT
CÔTES D'ARMOR